



...
...
...
...
...
...
...
LIMITEUR D'OUVERTURE
GROUPE 1

WWW.3CSERVICES.CH

Fonctionnement Limiteur d'ouverture

Le limiteur d'ouverture est équipé d'un cran d'arrêt librement positionnable, vous permettant de réaliser des largeurs d'ouverture différentes et de maintenir le vantail en position ouverte.



Les compas peuvent être décrochés du palier du cadre à l'aide d'un outil (T25).

Limiteur d'ouverture verrouillable



Dans la première position de crantage (fonction d'aération), la largeur d'ouverture devrait être réglée de 89 à 100 mm. Cela répond à la fonction de sécurité exigée par la norme DIN EN 13126-5:2015-01 "...pour empêcher le passage involontaire par la fenêtre". En fonction des dimensions du vantail, la largeur d'ouverture peut être augmentée à 140 mm (au-delà des indications de la norme européenne).

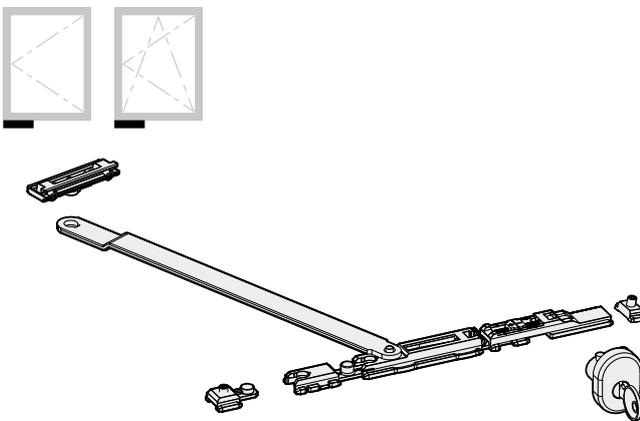
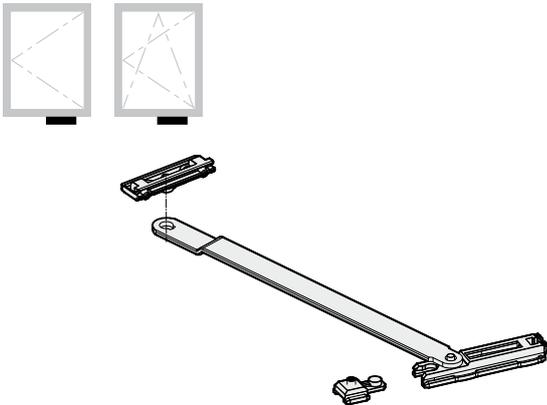
Le vantail peut être ajusté dans la position de nettoyage en actionnant la clé ; cette position se fixe par la position du cran d'arrêt.

Un cylindre avec fonction de fermeture forcée empêche un déverrouillage accidentel. Après fermeture du vantail, celui-ci s'arrête de nouveau dans le premier crantage en toute sécurité et seulement la fonction d'aération devient alors possible.

Les limiteurs d'ouverture peuvent être livrés en option également avec un frein réglable – en cas de paumelle visible.



Grâce à la combinaison de la largeur d'ouverture de 89 à 100 mm avec la fonction de fermeture forcée, le limiteur d'ouverture WSS répond aux exigences de sécurité les plus élevées.



Limiteur d'ouverture

- pour des vantaux OF, OB et TBT (gorge européenne), ouvrant vers l'intérieur
- Cale dormant à clamer et à visser
- Angle d'ouverture jusqu'à environ 90°
- Réversible
- Toutes pièces en matériaux inoxydables

Réf.	Largeur de vantail paumelle visible	Largeur de vantail paumelle invisible
10.050.1000.000	425-750	-
10.050.3000.000	751-1.700	751-1.700
10.050.2000.000	-	550-750

Limiteur d'ouverture verrouillable

- pour des vantaux OF, OB et TBT (gorge européenne), ouvrant vers l'intérieur
- Cale dormant à clamer et à visser
- Angle d'ouverture selon le tableau
- Réversible
- s'entrouvrant, avec 2 clés, avec fonction de fermeture forcée
- largeur d'ouverture à 2 niveaux, avec cran d'arrêt
- largeur d'ouverture réglable individuellement
- Contrôle selon DIN EN13126-5:2015-01 = 25 000 cycles de manœuvre (largeur d'ouverture 89 ou 100 mm)
- Rosace livrable en différentes couleurs
- Toutes pièces en matériaux inoxydables

Réf.	Largeur de vantail / angle d'ouverture paumelle visible	Largeur de vantail / angle d'ouverture paumelle invisible
10.055.1000.---	450-575 / 50-90°	-
10.055.2000.---	576-880 / 40-90°	660-880 / 40-70°
10.055.3000.---	881-1 200 / 30-50°	881-1.200 / 30-50°

Surfaces disponibles :

- .735 (Zamak, laqué argent)
- .740 (Zamak, laqué brun foncé)
- .755 (Zamak, RAL 9016, laqué blanc signalisation)
- .799 (Zamak, hors standard)

Remarque :

L'angle d'ouverture maximal ci-dessus, résulte de la largeur du vantail et de la géométrie du profil (veuillez indiquer le système de profil s.v.p.).

Dimensions spéciales ou angles d'ouverture spéciaux sur demande.

Attention :

La combinaison du limiteur d'ouverture avec un verrouillage central inférieur n'est pas possible.

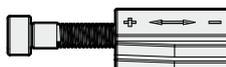
Insert de freinage

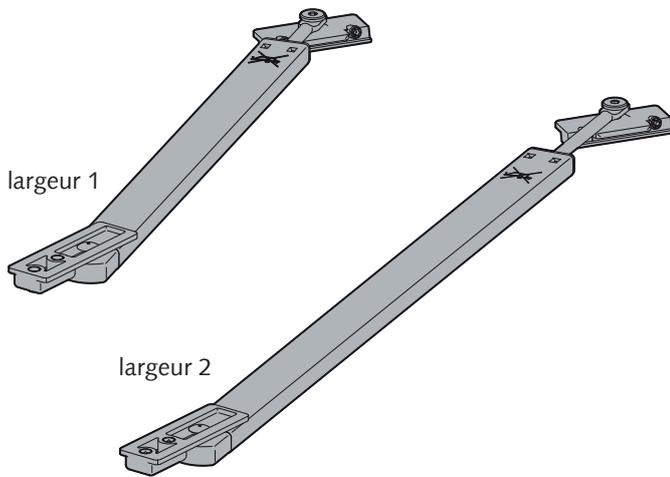
- Force de freinage réglable en continu

Réf.
10.058.0000.000

Attention :

L'insert de freinage doit être utilisé exclusivement sur des vantaux de fenêtres avec paumelle visible !

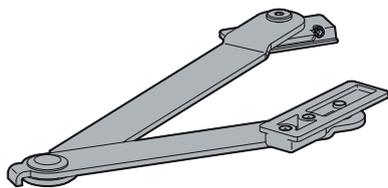




Limiteur d'ouverture à absorption de force Standard / Heavy Duty

- angle d'ouverture 90°
- pour Standard et Heavy Duty
- Délestage des paumelles grâce à l'effet d'absorption lors de l'ouverture (fin de course)
- réduit les mouvements involontaires du vantail
- Matériaux inoxydables : boîtier en aluminium E6/C-0 anodisé, tige en inox
- sans entretien
- réversible droite/gauche
- platine dormant et ouvrant à clamer

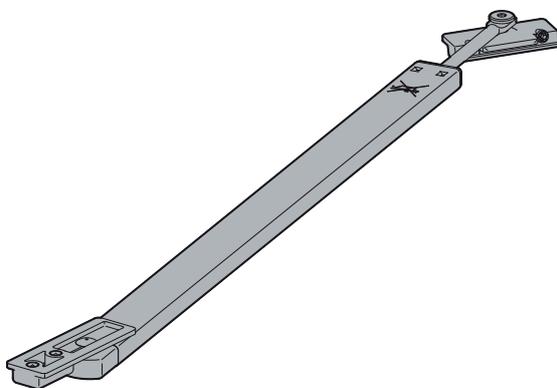
Réf.	Taille	Largeur de vantail	Matériau/surface
10.041.0100.114	1	460- 999	Alu E6/C-0 anodisé argent
10.041.0400.114	2	1.000-1.700	Alu E6/C-0 anodisé argent



Butée limiteur Style 180°

- angle d'ouverture 90°
- Matériaux inoxydables
- réversible droite/gauche
- platine dormant et ouvrant à clamer

Réf.	Largeur de vantail	Matériau/surface
10.041.5000.405	410- 699	Inox V2A brut



Limiteur d'ouverture à absorption de force Style

- angle d'ouverture 90°
- Matériaux inoxydables
- réversible droite/gauche
- platine dormant et ouvrant à clamer

Réf.	Largeur de vantail	Matériau/surface
10.041.5400.114	700-1.600	Alu E6/C-0 anodisé argent



Services SA

Z.I. Champ de la Vigne 2, CP
CH - 1470 Estavayer-le-Lac
T +41 (0)26 663 99 40
F +41 (0)26 663 99 49
info@3cservices.ch
www.3cservices.ch

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

1. GÉNÉRALITÉS

Les présentes « Conditions générales de vente » s'appliquent à l'ensemble des contrats de vente conclus avec la société 3C Services SA (le « vendeur »). D'autres conditions, telles que celles de l'acheteur ne s'appliquent que lorsque celles-ci ont été expressément convenues par écrit entre les parties.

2. PRIX

Les prix indiqués dans nos documents correspondent aux tarifs en vigueur lors de la mise sous presse ou de la publication du catalogue ou des documents. Les ajustements de prix consécutifs à l'évolution du marché, au renchérissement ou à des ajustement de cours demeurent réservés en tout temps et ne supposent pas d'avis préalable. Les offres ne contenant pas de limitation particulière sont valables pendant 30 jours à compter de la date de leur émission.

- Nos prix de vente s'entendent HT + TVA.
- Les prix ne sont valables que pour les quantités indiquées dans l'offre

3. NORMES

• Les mesures, autres indications sous forme de textes et images figurant dans nos documents n'ont qu'une valeur indicative. Les normes DIN, ISO et VSM/SN sont déterminantes. Les acheteurs étrangers sont tenus de nous informer des normes juridiques et décisions des pouvoirs publics concernant la livraison des marchandises commandées, leur conditionnement ou leur utilisation.

4. CONFECTIONS SPÉCIALES

L'acheteur répond seul de l'exactitude des dessins, ébauches, modèles, échantillons et indications mis à disposition du vendeur pour des pièces spéciales. De plus, l'acheteur garantit l'absence d'atteintes à des droits de propriété industrielle de tiers consécutives à la fabrication et à la livraison des pièces spéciales et s'engage à pleinement indemniser le vendeur contre toute responsabilité envers des tiers pour d'éventuelles atteintes à leurs droits de propriété industrielle. Les offres et confirmations portant sur des pièces spéciales sont toujours établies sur la base d'une estimation des charges de production et les prix ne sont donc que des estimations. Nous nous réservons le droit de résilier un contrat de fourniture dans le cas où nous ne serions pas en mesure de résoudre, moyennant des frais acceptables, des difficultés imprévisibles affectant la production dans le cas où l'acheteur n'acceptera pas l'ajustement nécessaire des prix.

5. DÉLAI DE LIVRAISON ET OBLIGATIONS DE LIVRER

En règle générale, les produits figurant dans nos documents sont livrables départ entrepôt, mais sans pour autant que leurs disponibilités ne soient garantis. Pour les produits qui ne figurent pas dans nos documents, nous remettons des offres sur demande. Les délais de livraison sont fixés après appréciation soigneuse du cas d'espèce, mais sans engagement. Toute indemnisation pour cause de livraison tardive est exclue. Sauf stipulation contraire, l'acheteur est tenu d'accepter la marchandise même en cas de livraison tardive. L'obligation de livrer ne peut reposer que sur notre confirmation de la commande. Les événements imprévus constitutifs d'un cas de force majeure, p. ex guerre, tensions internationales, émeutes, pénurie de matière premières, perturbations dans l'entreprise, épidémies, grève, etc., ainsi que d'autres événements indépendants de notre volonté ou de celle de nos fournisseurs ont pour conséquence de nous libérer de l'obligation de livrer tout ou une partie de la marchandise. Les livraisons sur appel ne sont possibles qu'à condition d'avoir été expressément convenues par écrit.

6. EMBALLAGE

L'emballage est facturé au prix coûtant et n'est pas repris. En l'absence d'instructions particulières, nous choisissons le type d'emballage qui nous paraissent le plus avantageux.

7. EXPÉDITIONS

La marchandise est expédiée pour le compte de l'acheteur et à ses risques. En l'absence d'instructions particulières, nous choisissons le mode d'expédition nous paraissant le plus avantageux. En cas d'envoi express, nous facturons les frais supplémentaires de transports. Les retours de marchandises non imputables à 3C Services SA ne sont acceptés que sur entente préalable. Le retour ne peut pas être accepté lorsque la valeur de la marchandise retournée est inférieure à CHF 50.-.

8. CONDITIONS DE PAIEMENT

La première commande est à payer d'avance. Ensuite, nous vous conseillons d'ouvrir un compte afin de bénéficier des conditions à 30 jours net.

9. RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ

La marchandise que nous livrons reste notre propriété jusqu'au paiement complet. Si, d'après le régime juridique applicable, l'existence légale de la réserve de propriété est subordonnée à son inscription dans un registre particulier, nous sommes habilités à procéder à cet enregistrement. Toute marchandise n'étant pas entièrement payée ne peut être ni aliénée, ni mise en gage, ni grevée d'autres droits de tiers. Demeure réservée une aliénation opérée dans le cadre de l'activité commerciale courante de l'acquéreur. Dans ce cas, l'acquéreur nous cède sa créance au prix d'achat.

10. RÉCLAMATIONS POUR VICES

L'acheteur doit immédiatement contrôler la marchandise livrée; tout vice constaté doit nous être signalé par écrit dans un délai de 8 jours ouvrables à compter de la réception de la livraison; dans le cas d'un vice caché, le délai de 8 jours débute à la date de la découverte du vice.

En cas de réclamation justifiée ou d'erreur de livraison, l'acheteur doit accorder au vendeur un délai convenable pour livrer une marchandise conforme au contrat. Nous nous réservons toutefois le droit d'établir un avoir au lieu de livrer une marchandise de remplacement, ceci pour autant que les marchandises n'aient pas été transformées. L'acheteur n'est pas en droit d'obtenir un dédommagement ni de résilier le contrat.

11. RESPONSABILITÉ DU VENDEUR

Comme il ressort de l'article 10 ci-avant, la responsabilité du vendeur est limitée au remplacement du produit vicié à l'exclusion de toute autre remède. Ainsi nous ne sommes tenus de réparer un dommage que si celui-ci résulte d'une faute lourde de notre part ou de nos employés ou sous-traitants. La responsabilité pour les dommages consécutifs à un vice de quelque nature que ce soit est exclue, dans les limites fixées par la loi. C'est le cas notamment pour les dommages indirects et le manque à gagner.

12. ANNULATION

L'annulation d'une commande est soumise à notre acceptation écrite et expresse. Les réclamations concernant une livraison n'autorisent pas l'acheteur à annuler la livraison des marchandises déjà commandées mais pas encore livrées. Nous sommes en droit de dénoncer nos obligations de livrer si nous estimons que la situation financière ne lui permet plus d'honorer ses obligations notamment en cas de faillite de l'acheteur.

13. LIEU D'EXÉCUTION

Le lieu d'exécution des livraisons est le lieu de distribution de 3C Services SA. Le lieu d'exécution des paiements est CH – 1470 Estavayer-le-Lac.

14. PROPRIÉTÉ DU CATALOGUE, COPYRIGHT

La conception graphique et le système appliqué pour le référencement des articles dans nos catalogues et autres documents sont protégés au titre du droit d'auteur. Les reproductions et les duplications de toutes sortes, même partielles, supposent l'autorisation écrite de 3C Services SA, CH – 1470 Estavayer-le-Lac

15. FOR JUDICIAIRE

Le for est à 1470 Estavayer-le-Lac. Nos partenaires contractuels renoncent expressément au for de leur domicile.

16. DROIT APPLICABLE

Seul le droit suisse est applicable, en particulier le Code suisse des obligations. L'application de la Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises (Convention de Vienne) est exclue.



LA DIFFÉRENCE SE MESURE PARFOIS
DANS LES PLUS INFIMES DÉTAILS *John Pawson, architecte designer*

WWW.3CSERVICES.CH